

# C'EST QUOI ENCORE CES HISTOIRES ?

En 1981, la population suisse acceptait l'introduction de l'article constitutionnel sur l'égalité des droits entre femmes et hommes. En 1991, dix ans d'inaction plus tard, une grève nationale des femmes est convoquée par l'USS sous le slogan : "Les femmes bras croisés, le pays perd pied". Egalement soutenue par les organisations féministes, ce sont un demi-million de femmes (1 sur 4 !) qui se sont mobilisées à domicile, dans la rue, sur le lieu de travail pour manifester leur ras-le-bol!

En portant le badge de la grève, en débrayant, en participant aux actions organisées, des dizaines de milliers de femmes - ouvrières, vendeuses, infirmières, enseignantes, femmes au foyer, ingénieures etc. - ont participé à cette journée. En croisant ainsi les bras, elles ont affirmé et permis de rendre visible les scandaleuses inégalités quotidiennes vécues!

S'il y a eu depuis bien des victoires législatives

(loi sur l'égalité, droit matrimonial, aide aux victimes de violence...) force est de constater que sur le terrain, les revendications d'hier sont criantes d'actualité: Egalité salariale, possibilités de formation, promotion professionnelles, nombre de places de crèche insuffisant, congé parental, meilleure répartition du travail domestique, arrêt des violences physiques et sexuelles contre les femmes...

Le 14 juin 2011, 20 après la grève de 1991, des collectifs féministes ont à nouveau retroussé les manches pour organiser des actions et des manifs dans toute la Suisse! Vous y étiez peut-être à Lausanne, parmi les 2000 personnes défilant en plein centre-ville!

Sisters, on continue sur cette voie, y'a encore du boulot! L'engagement de nos mères a permis bien des victoires, ensemble, mobilisons-nous pour voir nos droits (et ceux des suivantes!)

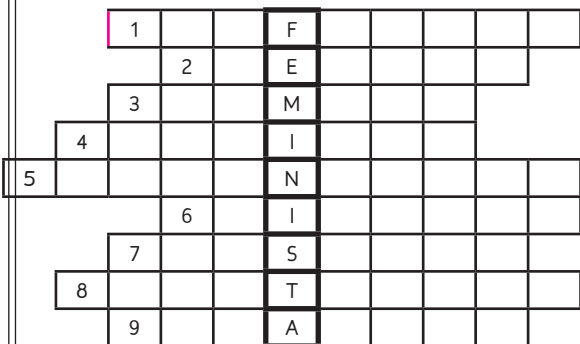
## Mesdames, à vous de jouer !

1803 - 9 messieurs pour le 1er Petit Conseil  
1959 - Droit de vote des femmes en VD  
1997 - 1e femme au Conseil d'Etat  
2012 - 4 femmes et 3 hommes, yeah.

Depuis 1814, il n'y a en tout et pour tout que 5 femmes au Conseil d'Etat vaudois. Ainsi, le 1er juillet 2012 réjouissons-nous de cette double majorité et espérons que cela permettra à notre canton d'accélérer l'application de la loi sur l'égalité (LEg) qui avance jusqu'ici au rythme escargot.

Plus d'infos sur [feminista.ch](http://feminista.ch)

## JEU DE MOTS



Définitions :

- 1 - Goujaterie
- 2 - Pas faites pour repasser les chemises
- 3 - Sexe fort mon oeil
- 4 - Il est temps d'en finir
- 5 - Elle doit s'arrêter
- 6 - Trop de femmes en sont victimes
- 7 - C'est de cela dont il est question !
- 8 - Trop rares en matière de féminisme
- 9 - Ce que nous voulons

Indice : feminista répondra à toutes vos interrogations !

Chassez le féminisme... il revient au galop !

# Les Galopines

VOL. 2- LAUSANNE, 14 JUIN 2012

LA QUALITE N'A PAS DE PRIX : CHF 0.-

## LE FEMINISME PASSERA PAR TOI

Bonne nouvelle !

Le Conseil Fédéral recommande de rejeter l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée ». Nous ne devrions ainsi pas retourner à l'époque des avortements « faits maison » avec aiguilles à tricoter et autres techniques tout aussi ancestrales que dangereuses.

L'initiative vise, en apparence, la réduction des coûts de la santé en retirant le remboursement de l'IVG des prestations de l'assurance de base. Dans les faits, l'initiative ne générerait qu'une économie de 0.02% du coût global de la santé en Suisse, mais créerait une réelle inégalité d'accès à l'avortement.

Sous l'argument économique se cache ainsi une attaque frontale au droit d'avorter. Un droit acquis tardivement - en 2002 - mais plébiscité par 72% de la population.

Avec l'initiative, nous perdrons notre liberté de décider, car notre choix deviendrait dépendant de notre situation financière. Les recettes abortives « faites maison » risqueraient ainsi de faire de nouvelles victimes. C'est pourquoi feminista appelle au rejet de l'initiative.

Mesdames, lâchez votre tricot... et affutez vos bulletins de vote ! Messieurs, il n'y a pas de raison, on vous invite à faire de même...



## MESEMOISELLES, SORTEZ VOS PERLES

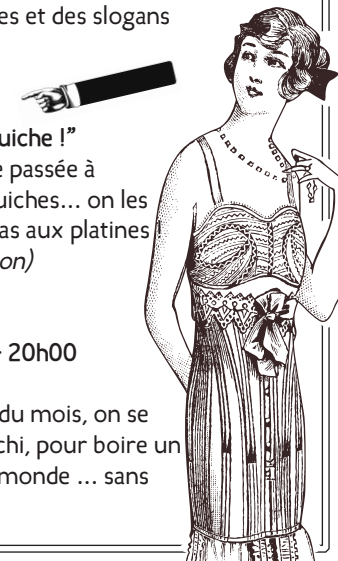
Journée du 14 juin  
Anniversaire de l'égalité constitutionnelle

10h au BAP (bât. administratif de la Pontaise)  
Inauguration de la "Salle du 1er février 1959"  
A l'initiative du collectif du 14 juin 2011, le Conseil d'Etat commémore l'introduction du droit de vote des femmes dans le canton et honore en images 14 pionnières.

18h - à la pl. de l'Europe  
Le slogan féministe se déploie  
Rassemblement pour une action avec des (très grandes) banderoles et des slogans super chouettes!

19h - à Pôle Sud\*  
Soirée "T'es pas Quiche !"  
Après une journée passée à militer, nous les quiches... on les mange! Bar et nanas aux platines  
\*J.-J. Mercier 3 (Flon)

Feministamm !  
Mercredi 4 juillet - 20h00  
Couronne d'Or  
Les 1ers mercredi du mois, on se retrouve, sans chichi, pour boire un verre et refaire le monde ... sans patriarcat !



Une publication au féminin par feminista - [feminista.ch](http://feminista.ch)



# CHIENNES ECRASEES



## Pas en notre nom !

Femmes formées, engagez-vous sur le marché du travail... cela permettra de réguler l'immigration qu'elle disait !!!

La Conseillère fédérale Sommaruga, dans un raisonnement d'une cohérence douteuse, affirme lors du 1er mai que si l'on améliorerait les possibilités de concilier travail et famille, cela permettrait aux femmes suisses formées d'investir plus le marché du travail et donc de réguler l'immigration.

La mise en opposition du travail des femmes et l'immigration est fautive, problématique et dangereuse. Elle nous rappelle tristement certaines résistances à l'entrée des femmes sur le marché du travail « parce qu'elles nous volent notre travail, font pression sur les salaires, et n'ont pas vraiment besoin de ce revenu puisque leur mari les finance ».

Nous refusons que le féminisme soit instrumentalisé par des discours xénophobes !

Exprimer votre désapprobation à Mme Sommaruga... consultez [feminista.ch](http://feminista.ch) !

## On nous prend pour des quiches !

Vous voulez vendre un produit, n'importe lequel, mais êtes un peu en panne d'idées ? Pas de panique, il y a une solution facile qui semble convenir au plus grand nombre : une femme dénudée, un slogan ambigu, et hop le tour est joué ! On nous prend vraiment pour des quiches.

Prenez l'exemple de la pub pour les vins vaudois : une femme qui se drapait dans le drapeau cantonal, et un très fin « les vins

vaudois rendent sexy » pour couronner le tout. Original, n'est-ce pas ?

Dans la même série, une publicité pour promouvoir le tourisme dans le Jura français nous propose une voix suave de femme qui nous dit « viens randonner sur moi ». Pfff.

Marre des pubs sexistes? Portez plainte!  
Le comment est sur [feminista.ch](http://feminista.ch)



## Les femmes ne font pas partie des "grands"

Le 24 heures a lancé un concours pour élire "la" personnalité vaudoise. En lice: 250 candidates et candidats... dont 30 femmes (12%)!

C'est un peu court! Ou sont passées Rosalie de Constant, écrivaine, peintre et musicienne; Jeanne Huc-Mazelet, préceptrice à la cour de Russie du temps de la Grande Catherine; Marthe Guignard-Berche, première femme membre d'un orchestre professionnel; Charlotte Muret-Haët, communiste féministe durant la Guerre froide; Gisèle Andosrge-Dietrich, dessinatrice de l'imaginaire; Marie-Claude Leburgue, pionnière de la Radio suisse romande... et tant d'autres !?

Quelle muflerie que de prétendre ainsi que ce sont massivement les hommes qui ont construit ou œuvré pour notre bon canton de Vaud!

Ecrivez, vous aussi, au 24 heures! Et votez pour les quelques femmes qui restent!  
Rendez-vous sur [24heures.ch](http://24heures.ch)

## Le viol, un acte «généreux» ?

Ah! quel plaisir de partager un moment de franche rigolade entre braves gaillards, surtout si c'est à base de «blagues» qui mélangent une bonne dose de sexisme et de racisme (les meilleures!). C'est ce qu'a l'air de penser la fine équipe de la Société estudiantine «Helvetia».

Celle-ci, qui existe depuis 1832 et n'accepte pas les filles, organise chaque année un spectacle qui se veut «humoristique» et qui fait la revue des événements de l'année. En avril, c'est (entre autres) de l'affaire Strauss-Kahn que la bande d'avocats en herbe et autres futurs notables ont décidé de rire, en reconstituant le procès new-yorkais.

On pouvait y voir un juge qui posait la sentence suivante envers Nafissatou Diallo, la femme afro-américaine qui accuse Dominique Strauss-Kahn de viol: «A l'accusation d'être noire et pauvre, le jury vous déclare coupable!» Et à l'accusé: «A l'accusation d'avoir agressé sexuellement Nafissatou Diallo, le jury déclare que vous avez été généreux...»

Et la bonne société de Lausanne de rire aux éclats, pendant que l'auteure de ces lignes sentait une belle nausée remonter...

Boycottons Helvetia! Ah non, mais c'est de toute façon pas ouvert aux femmes. Pfff.

## Bah, si elles s'en plaignent pas...

Dégustez la quiche du moment. Blaise Matthey, directeur des entreprises romandes vous donne son interprétation en matière de discriminations salariales :

«Je constate, peut-être qu'indépendamment des chiffres, il n'y a pas forcément un sentiment de discrimination particulièrement

chez les travailleuses elles-mêmes, donc chez les employées elles-mêmes. Parce que si ce sentiment était très très fort, eh bien nous aurions sans doute une multiplication des procédures judiciaires, et en particulier des procédures collectives. (...) Y a-t-il vraiment un problème si on n'utilise pas les voies judiciaires à disposition?» (Temps Présent, 30.04.2012)

Donc, si on a tout bien compris, certes les femmes sont payées moins que les hommes (le monsieur ne conteste pas les chiffres, il dit qu'il faut voir au-delà...), mais comme les procédures judiciaires ne sont pas nombreuses, le sentiment de discrimination n'existe pas à ses yeux, et donc la discrimination elle-même non plus! C'est vrai que c'est justement une tranche de cake que de porter plainte contre son employeur (voir ci-dessous).

Article complet et lien vidéo sur...  
[feminista.ch](http://feminista.ch)

## Mme C., suite de l'affaire

Au dernier épisode, Mme C. avait été licenciée en cours de procédure LEg pour discrimination salariale (ce qui est bien entendu interdit).

Suite à l'audience, le licenciement a été annulé, une indemnité correspondante à 4 mois de salaire est versée et un montant de 21'600.- à titre de "complément de salaire" est versé. S'il est très rare qu'un employeur revienne sur un licenciement, cette victoire à un goût amer. La santé de Mme C. s'est fortement dégradée et il n'y a pas eu de vraie reconnaissance de l'inégalité salariale... mais ce règlement d'un "complément de salaire". Cherchez l'hypocrisie !

Si vous avez manqué le début... une seule adresse : [feminista.ch](http://feminista.ch)